2° Antipaludéens arsenicaux (acide arsénieux, arsénite de potasse, arséniate de soude.)

## § 3. — Neutralisants de virus.

Il est des virus contre lesquels nous sommes armés d'une puissance réelle, mais qui s'exerce seulement pour en prévenir les effets, tel est le virus de la variole; il n'en est qu'un, le virus syphilitique, contre lequel nous ayons un médicament étiocratique qui le neutralise avec une certaine sûreté d'action. On peut classer ainsi les neutralisants de virus:

- 1. Antisyphilitiques comprenant les groupes suivants :
- 1° Mercuriels. (Mercure métallique, oxydes, sels, sels doubles.)
- 2º Iodiques. (Iodiques proprement dits; iodiques mercuriels, comme l'iodure de chlorure mercureux, l'iodhydrargyrate de potasse.)
- 3° Auriques. (Or; oxydes et chlorures d'or; chlorure double d'or et de sodium.)
- 4º Platiniques. (Chlorure de platine, chlorure double de platine et de sodium.)
- 5º Arséniques. (Arsenic, acide arsénieux, arsénites et arséniates.)
- 6° Antisyphilitiques végétaux. (Salsepareille, gayac, squine, sassafras, daphné mézéreum, etc.).
- II. Antirabiques. Nous n'avons rien encore qui puisse être considéré comme un médicament nosocratique du virus de la rage. Une foule de plantes réputées antirabiques n'ont qu'une réputation extra-scientifique et qui ne résisterait pas à une expérimentation rigoureuse. L'innocente

asperge préconisée contre cette redoutable maladie par M. Chairetès (d'Athènes), le cucumis abyssinica, rapporté par M. Rochet d'Héricourt et expérimenté infructueusement, par MM. Renault et Sanderet (1), ont été rejoindre la poudre de mouron rouge (Anagallis arvensis), la valériane, la vipérine (Echium vulgare), le gratteron (Galium aparine), et tant d'autres spécifiques de la rage qui n'ont pas résisté à l'expérimentation clinique.

III. Antivarioliques. — Le vaccin préserve de la variole; la vaccination pratiquée au début d'une éruption variolique la mitige quand elle a eu le temps d'agir; mais ici encore nous sommes désarmés. Les propriétés de la sarracenia purpurea dont on a fait grand bruit ne sont, en effet, rien moins que démontrées (2).

IV. Antirubéoliques. — Ici encore rien jusqu'à présent.

V. Antiscarlatineux. — La belladone, c'est incontestable, met l'économie, placée sous son influence, dans de mauvaises conditions pour que la graine scarlatineuse y lève (3), mais peut-elle neutraliser ou affaiblir ses effets quand elle a germé? Rien ne le prouve.

VI. Anticharbonneux. — Les neutralisants de ce virus rentrent dans la catégorie des antiputrides et des antiparasi-

(1) Voy. Comptes rendus de l'Acad. des Sc., août 1851.

<sup>(2)</sup> La Sarracenia purpurea, de la famille des Sarraceniées est une plante qui croît dans l'Amérique et dans l'Inde. Elle jouit dans ce pays d'une réputation populaire que ne justifient guère les ravages causés par la variole parmi les indigènes. Les médecins anglais en ont importé l'usage en Europe, il y a douze ou quinze ans. Mais les essais faits à Edimbourg par Haldane (Edinburgh medic. journal, janvier 1863) n'ont pas confirmé ces espérances. Sera-t-on plus heureux avec la Sarracénine isolée en 1865 par M. Stan. Martin? (Voy. Bullet. de thérap. 1868, t. LXVIII, p. 308).

<sup>(3)</sup> Bullet de thérap., 1837, t. XII, p. 368.

taires. Mais encore ici, l'efficacité de cette double catégorie d'agents est-elle admise plutôt à *priori*, par une induction doctrinale sur le rôle du parasitisme dans le charbon, qu'elle n'est prouvée par des faits cliniques d'une évidence bien nette.

## § 4. — Neutralisants des venins ou iocratiques (1).

Les venins sont des produits de sécrétion physiologique particuliers à certains animaux et qui, déposés dans les tissus de façon à y être absorbés, déterminent des accidents d'une forme et d'une nature spéciales.

Il y a entre les virus et les venins cette double différence : que les premiers, véritables graines morbides, proviennent d'organismes malades et sont transmissibles par l'individu qu'ils infectent, tandis que les venins proviennent d'organismes sains et s'éteignent sur place, sans postérité, dans l'organisme qu'ils ont imprégné.

On pourrait certainement admettre que les venins ne sont pas exclusivement d'origine animale, et que quelques plantes elles-mêmes disposent de moyens de défense semblables à ceux des animaux à venins. Quelle différence substantielle y a-t-il, en effet, entre la piqûre d'un poil d'urtica urens et celui d'un crochet de serpent venimeux? Dans les deux cas, l'appareil est le même; poil ou crochet, c'est un canal communiquant avec un sac à venin, pressant sur lui dans l'acte de la pénétration et servant de véhicule au venin chassé de son réservoir?

Je diviserai donc les venins en deux catégories: venins végétaux; venins animaux.

Les premiers sont beaucoup moins nombreux et moins importants que les seconds; ils se bornent à quelques espèces; les seconds, au contraire, se rencontrent dans toutes les classes d'animaux, sauf les mammifères et les oiseaux.

Chez certains reptiles, il n'y a pas d'appareil de pénétration, et il faut que le liquide venimeux pénètre de lui-même, dans les érosions de la peau ou dans les cellules épidermiques, par imbibition, comme cela se passe pour la rainette (Hyla viridis), le crapaud (Bufo vulgaris); la salamandre (Salamandra maculosa), dont le venin, peu actif il est vrai, est sécrété par la peau; mais les ophidiens, types des animaux venimeux, et les plus redoutables de cette série, ont des appareils de défense spéciaux constitués par des crochets à venins.

Les poissons contiennent un assez grand nombre d'espèces venimeuses, indépendamment, bien entendu, des espèces toxicophores auxquelles mon ami, M. de Méricourt, et moi avons consacré jadis un travail spécial (1).

Les arachnides, et en particulier les scorpionides, ont aussi des appareils à venin; il est bon nombre d'insectes chasseurs qui sont aussi dans ce cas, mais dont le venin, destiné à la défense de ces animaux, passe inaperçu à raison de son peu d'énergie pour les animaux supérieurs; le pulex irritans, le culex pipiens, et tant d'autres, sont armés de cette façon. L'abeille et la guêpe sont munies d'appareils à venin tout à fait complets, et l'énergie du poison qu'ils sécrètent est de nature à déterminer chez l'homme des accidents très-graves, quelquefois mortels.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux animaux tout à fait inférieurs

<sup>(1)</sup> De iός, venin, κρατίζειν, dompter.

<sup>(1)</sup> Fonssagrives et Leroy de Méricourt, Mémoire sur les principaux poissons toxicophores des pays chauds (Arch. gén. de méd., 1860).